



Les Nouvelles de Chevenoz

SOMMAIRE

1

Le mot du maire

2-3

Le nouveau conseil

4-6

Le déconfinement

7

Jean-Marc

8,11

Jeune Citoyen

9-10

Au fil du temps

12

Voirie urbanisme

13

Environnement

15

Associations

17

Etat civil



Karole DI GLERIA

Un premier mot en tant que nouveau maire est un moment particulier. Je tiens à vous remercier pour votre confiance, d'autant plus qu'avec ma prise de fonction comme maire de CHEVENOZ, une page se tourne dans l'histoire de la commune.

En effet, c'est la première fois qu'une femme accède à ce poste et de plus n'est pas issue des familles historiques du village, signe de la diversification de la population depuis cette dernière décennie.

Ce début de mandat s'est vu perturbé par une crise sans précédent. Nous avons dû gérer les incidences du Covid 19, particulièrement concernant l'école, et prendre des décisions importantes mais en accord avec l'ancien maire, je tiens à le préciser. Je le remercie pour sa coopération loyale. Pour ma part, ce fut un réel baptême du feu. Je félicite également mes adjoints ainsi que le personnel communal pour leur réactivité et leur efficacité dans la réalisation des tâches imposées par le protocole sanitaire.

La vie de notre commune - votre vie - a changé. Si dynamique grâce à nos associations, elle s'est retrouvée en léthargie. Je fais confiance à l'ensemble de nos bénévoles pour redynamiser tout ceci au plus vite.

De nouvelles orientations verront le jour au fil de ces 6 ans en tenant compte des bouleversements engendrés par la crise sanitaire que nous vivons.

Dans l'immédiat, nous achevons ou engageons les programmes lancés par nos prédécesseurs. (Traitement de l'eau potable et extension de l'école).

Le chantier de l'école a malheureusement pris un retard non négligeable du fait du confinement. Nous nous sommes engagés à réaliser un certain nombre d'objectifs durant le mandat qui s'ouvre. A ceux qui s'impatientent déjà, je dis qu'il n'y a pas « le feu au lac » ! Nous avons 6 ans devant nous pour continuer d'aménager la commune de façon harmonieuse et en tenant compte des contraintes budgétaires.

A cet égard, la situation de la commune est saine et le trésorier d'Abondance nous l'a confirmé. Mais il nous faudra encore mieux maîtriser à l'avenir les dépenses de fonctionnement et tenir compte de la baisse continue des dotations de l'Etat qui nous est imposée.

Il nous faudra par ailleurs coopérer activement avec la CCPEVA (Communauté de Communes Pays d'Evian Vallée d'Abondance) pour préserver nos intérêts au sein de ce groupement qui prend de plus en plus de décisions susceptibles d'influencer directement notre vie au quotidien. (Dont prise de compétence « eau potable » au 1^{er} janvier 2021).

Que tout cela ne nous empêche pas de rêver d'un cadre de vie toujours plus beau pour notre cher village !

Votre nouveau maire,
• Karole Di Gléria.

Mairie de Chevenoz
Chef lieu
74500 CHEVENOZ

04 50 72 20 79

mairie.chevenoz@wanadoo.fr

Le conseil municipal 2020/2026



La nouvelle équipe municipale

Madame le maire et son équipe

1er adjoint



Patrick MORIZE
47 ans, Le Crêt

2ème adjoint



Paul CHARLES
69 ans, Le Plan

3ème adjoint



Claude LAUSENAZ-GRIS
47 ans, Chez Gallay



Laurent BARATEAU
49 ans, Le Mont



Jean-Claude CARTAILLER
47 ans, Le Plan



Raphaël CETTOUR-JANET
37 ans, Arce



Frédéric FESSON
46 ans, les Avans



Aurélie FINKELSTEIN
34 ans, Le fion



Thierry GÉRARDIN
43 ans, la Billette



Stéphanie LACROIX
44 ans, Chef lieu



Pascal MARIET
68 ans, Le Clos Gallay



Eric MERCIER-GALLAY
43 ans, la Billette



Robin NEGRE
30 ans, ancien presbytère



Julien VERNAZ-PIÉMONT
28 ans, Route d'Abondance

Info+

PERMANENCE DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Le deuxième mardi du mois de 18h00 à 19h00 en mairie.

Si vous souhaitez rencontrer le maire en dehors de ces dates prendre rendez-vous préalablement en mairie en précisant l'objet de votre demande.

I - ENVIRONNEMENT

(recouvrant les compétences : ordures ménagères, eau et assainissement, bois et forêt, agriculture)

M. Paul Charles

(Suppléant : M. Patrick Morize)

M. Laurent BARATEAU

Mme. Aurélie FINKELSTEIN

M. Jean-Claude CARTAILLER

M. Julien VERNAZ-PIEMONT

II - TRAVAUX

(recouvrant les compétences bâtiments communaux, matériels)

M. Claude LAUSENAZ-GRIS

(Suppléant : M. Paul Charles)

M. Jean-Claude CARTAILLER

M. Thierry GERARDIN

M. Raphaël CETTOUR-JANET

M. Robin NEGRE

M. Eric MERCIER-GALLAY

III - VOIRIE ET URBANISME

(recouvrant les compétences voirie, urbanisme, éclairage public)

M. Claude LAUSENAZ-GRIS

(Suppléant : M. Paul Charles)

M. Frédéric FESSON

M. Thierry GERARDIN

Mme. Aurélie FINKELSTEIN

M. Eric MERCIER-GALLAY

IV - FINANCES

(recouvrant les compétences budget, marchés et appels d'offres)

M. Paul Charles

(Suppléant : M. Patrick Morize)

M. Frédéric FESSON

M. Pascal MARIET

Mme. Stéphanie LACROIX

V - VIE ASSOCIATIVE

(recouvrant les compétences information, bulletin municipal, site internet, animation dans la commune, vie sociale)

M. Patrick Morize

(Suppléant : M. Paul Charles)

M. Raphaël CETTOUR-JANET

M. Robin NEGRE

Mme. Stéphanie LACROIX

VI - AFFAIRES SCOLAIRES

(recouvrant les compétences conseil d'école, organisation de la rentrée dans le contexte du COVID 19, gestion de la cantine et de la garderie)

M. Patrick Morize

(Suppléant : M. Paul Charles)

M. Laurent BARATEAU

M. Thierry GERARDIN

M. Frédéric FESSON

VII - PERSONNEL COMMUNAL

(recouvrant les compétences organisation du temps de travail, horaires et conditions de travail, sécurité)

M. Patrick Morize

(Suppléant : M. Claude LAUSENAZ-GRIS)

M. Frédéric FESSON

Mme. Stéphanie LACROIX

Mme. Aurélie FINKELSTEIN

COVID-19

BIEN UTILISER SON MASQUE

Comment mettre son masque



Bien se laver les mains



Mettre les élastiques derrière les oreilles

OU



Nouer les lacets derrière la tête et le cou

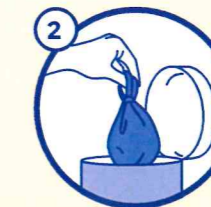


Pincer le bord rigide au niveau du nez, s'il y en a un, abaisser le masque en dessous du menton et ne plus le toucher

Comment retirer son masque



Se laver les mains et enlever le masque en ne touchant que les lacets ou les élastiques



Après utilisation, le mettre dans un sac plastique et le jeter

OU



s'il est en tissu, le laver à 60° pendant 30 min



Bien se laver les mains à nouveau

Le masque est un moyen de protection complémentaire qui ne remplace pas les gestes barrières



GOVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS



0 800 130 000
(appel gratuit)

À l'heure du déconfinement...

Voilà bientôt trois mois que la vie a changé. Le mot «coronavirus» a fait son entrée dans les discussions du quotidien ; les enfants se sont mis à l'école à la maison et beaucoup d'adultes ont expérimenté le télétravail ; d'autres - personnels soignants, agents du service public, salariés de la grande distribution... - ont continué, vaille que vaille, leur engagement sur le terrain ; le port du masque entre désormais peu à peu dans les habitudes...

Le dossier principal depuis le 11 mai et tout au long du déconfinement que nous avons préparé ce fût la rentrée scolaire et la coordination des aménagements nécessaires au respect des règles sanitaires dans l'école en concertation avec les enseignants, les services de l'Éducation nationale et avec l'aide de nos services techniques.

Plusieurs mesures ont été mises en place : prise de température, marquage au sol pour optimiser l'entrée, sens de circulation dans la cour, dans un souci de distanciation physique ; désinfection et réaménagement des classes pour respecter la règle des 4m² par enfant ; la limitation du brassage des élèves (récréation échelonnées) et masques obligatoires pour le personnel et les enseignants.

Nous avons ainsi pu faire le 2 juin une réouverture de l'école sur un rythme adapté pour que chaque enfant puisse venir deux jours par semaine en classe. Libre choix est donné aux familles de mettre ou non leurs enfants à l'école. L'instruction, qui restait obligatoire, pouvait continuer à la maison pour les familles qui le souhaitaient.

Malheureusement dans un premier temps, avec les moyens dont dispose la commune et suivant les règles sanitaires que nous devons mettre en place, nous n'avions pas la possibilité de remettre en route les services liés au périscolaires (cantine et garderie). Les parents ont très bien compris la situation et on fait preuve de beaucoup de souplesse face à tant de contraintes. Nous attendions tous l'assouplissement du protocole pour pouvoir améliorer l'accueil des enfants.

Ce fût chose faite dès le 22 juin, car l'école étant devenu obligatoire, le protocole a été largement assoupli. Cet assouplissement



signalétique dans la cour et à l'intérieur de l'école

Coûts engendrés par le COVID 19

700 masques

Masques commandés avec la CCPEVA

1400,00 €

600,00 €

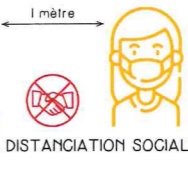
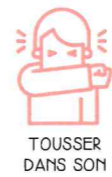
Produits d'entretien et matériels sanitaire

400,00 €

fournitures diverses pour aménagement des locaux en application du protocole sanitaire

nous a permis de remettre en place le service de restauration scolaire à nouveau et nous avons aussi remis en place l'accueil périscolaire pour la dernière quinzaine de l'année scolaire.

La vie a donc repris avec la réouverture de l'école. La période estivale nous offre un peu de répit mais la prudence reste toujours de mise. Pour la santé de tous n'oublions pas les gestes barrières . PM



Questions réponses

www.gouvernement.fr/info-coronavirus

Le port du masque est-il obligatoire dans l'espace public ?

Non, il n'est pas obligatoire mais il est vivement recommandé. De nombreux commerçants ou magasins le demandent pour accéder à leurs espaces de vente. En revanche, il est obligatoire dans les transports en commun.

Vacances où partir ?

Si j'habite en métropole, désormais je peux voyager et résider sur l'ensemble du territoire, sans condition de distance ni attestation.

Si je souhaite voyager au sein de l'Union européenne, c'est désormais possible.

Si je souhaite voyager en dehors de l'Union européenne : c'est possible à partir du 1er juillet mais seulement dans les pays où l'épidémie sera maîtrisée.

Les mariages sont-ils de nouveau autorisés ?

La célébration des mariages et l'enregistrement des PACS en mairie sont de nouveau autorisés depuis le 2 juin sur l'ensemble du territoire.

Le nombre de personnes qui peuvent être admises dans la salle des mariages est déterminé en fonction de la taille de cette salle et la possibilité de faire respecter la distance d'un mètre entre les personnes.

Nos associations ont elles aussi subi le covid elles auront certainement besoin de votre soutien cette année soyons présent a leur côté.

Y-a-t-il un nombre limité de personnes autorisées pour les rassemblements familiaux dans des lieux privés ?

Afin de préserver la santé de tous, le Gouvernement recommande de limiter le nombre de personnes présentes.

Il n'y a cependant pas d'obligation, chacun étant libre chez lui. Dans tous les cas, il convient d'observer les gestes barrières, de pratiquer autant que possible la distanciation physique et de porter une grande attention aux plus fragiles, notamment aux personnes âgées pour lesquelles le port du masque est conseillé.

Une distribution de masques a eu lieu. Si vous n'avez pas eu l'information vous pouvez passer en mairie les mardi et vendredi pour les récupérer. 2 masques par personne (masque lavable et réutilisable)



le marquage au sol à l'entrée de l'école

CHRONOLOGIE

16 MARS

■ Fermeture de l'école

(début du confinement)

17 MARS

■ La mairie reste ouverte

18 AVRIL AU 3 MAI

■ Pendant les vacances scolaires, le personnel de cantine va en renfort au personnel pour la garderie à Vacheresse.

(début du déconfinement)

11 MAI

■ Suite à la non ouverture de l'école mise en place de la garderie special covid 19 à Chevenoz

2 juin

■ réouverture de l'école sur la base du volontariat des parents et suivant un protocole sanitaire strict.

22 juin

■ L'école redeviens obligatoire. ■ Réouverture de la cantine et de la garderie periscolaire.



Merci Jean-Marc !

C'est un enfant de Chevenoz qui a pris sa retraite bien méritée l'an dernier après 15 années de bons et loyaux services au sein de sa commune.

Effectivement c'est en 2005 que Jean-Marc Lausenaz fut embauché comme cantonnier à la commune. Il remplaça Maurice Sache qui prenait sa retraite cette année-là. Il forma rapidement un joyeux binôme avec Bernard qui l'initia aux Travaux Publics, aux subtilités du réseau hydraulique de la commune, aux joies de la maçonnerie... il devint rapidement un parfait cantonnier.

En 2011 avec l'arrivée de Frank, Jean-Marc trouva pleinement sa place dans cette nouvelle équipe en prenant en charge l'entretien des espaces verts communaux. Il y retrouva certainement des réminiscences de son enfance puisque petit-fils et fils d'agriculteur.

On le croisait régulièrement sur un talus une débroussailleuse à la main, le matin tôt devant la mairie arrosant les massifs de fleurs ou alors à l'automne avec une souffleuse dans la montée du Crêt pour dégager les feuilles tombées. Il naviguait d'un point à un autre de notre commune, toujours disponible, au volant du petit camion benne, nous saluant toujours d'un petit geste discret de la main.

Bon nombre d'habitants de notre commune et même au-delà, furent chaque année à la Toussaint heureux de parcourir notre cimetière parfaitement entretenu par Jean-Marc.

En dehors de son travail Jean-Marc est un passionné des 2 roues, il en a toujours possédé une dans son garage, passant de la sportive à l'enduro et en ce moment, les beaux jours étant arrivés, vous pouvez le croiser sur sa rutilante trial estampillée jeune retraité...

Alors nous voulions encore une fois le remercier chaleureusement au nom de tous les habitants de Chevenoz pour son travail et nous lui souhaitons en votre nom une bonne retraite sur sa moto et aux sons de la Rumba, du Tcha Tcha Tcha et surtout du rock'n Roll qu'il apprécie tant.

Bonne route Jean-Marc !

PM

« Demandez à Jean-Marc la recette de la crème aux marrons c'est Le spécialiste !-) »



le trio de choc à la belle époque



Une mairie c'est quoi ?

Vivre dans une commune

Nous habitons tous dans un village ou une ville.

En France il existe 35 416 communes. La plupart sont des communes rurales, peuplées de quelques centaines d'habitants, mais d'autres sont des communes urbaines, peuplées de centaines de milliers d'habitants.

Toutes ont un nom, un territoire précis dont les limites sont relevées dans un cadastre et presque toujours une mairie.

La commune de Comptatit comptait officiellement 665 habitants en 2019 sur un territoire de 10,54 km².

Le financement de la mairie

Chaque année, le conseil municipal vote le budget de la commune.

Le plus gros des recettes sert à payer le personnel et à faire fonctionner tous les services communaux. Ensuite les nouveaux projets sont financés en fonction de l'argent disponible. Le budget de la commune vient des subventions de l'Etat, des impôts locaux et des taxes payés par les habitants, les commerçants et les entreprises de la commune. Comme les familles, le conseil municipal fait parfois des emprunts.

La municipalité

C'est une équipe de personnes élues au service des habitants de la commune avec à sa tête le Maire et ses adjoints.

Au sein du Conseil municipal, ils délibèrent et dirigent les affaires de la commune.

A Chevenoz, la Maire, Mme Karole Digleria est entourée de 3 adjoints, et de 11 conseillers. Au total, 15 conseillers municipaux forment le conseil municipal de Chevenoz.



Jacques Azain

L'élection du conseil municipal

Tous les six ans, les citoyens votent pour élire les conseillers municipaux.

Les élections se déroulent le dimanche.

A Chevenoz, il n'y a qu'un bureau de vote (dans la salle sous la mairie).

Les électeurs, munis de leur carte électorale et d'une pièce d'identité, choisissent leur bulletin dans l'isoloir puis le dépose dans l'urne. Le soir, tous les citoyens peuvent assister au dépouillement c'est à dire au comptage des voix obtenues par chaque candidat.

Un compte-rendu est rédigé et les résultats sont proclamés.

Les mairies se regroupent

La France est le pays européen qui compte le plus de communes.

Pour unir leurs forces la quasi-totalité des communes se sont regroupées au sein d'ensembles de communes. Ces regroupements de communes ont des compétences particulières.

Par exemple la commune de Chevenoz fait partie d'un groupe de communes qui s'appelle la Communauté de Communes Pays d'Evian-Vallée d'Abondance (CCPEVA) et qui regroupe 22 communes.

Chevenoz

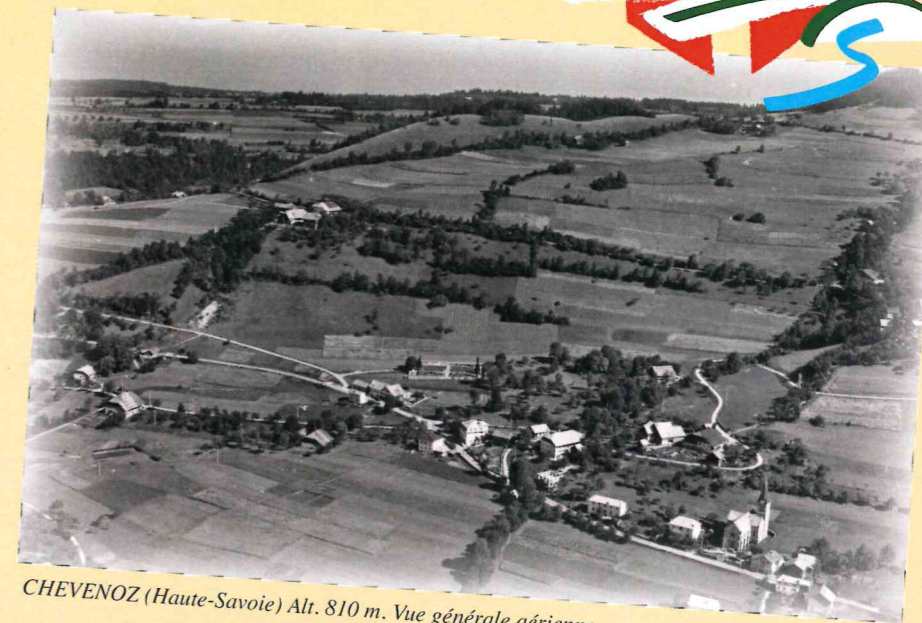
Au fil du temps...



CHEVENOZ (Hte-Savoie) juillet 1957



CHEVENOZ (Hte-Savoie) Alt. 810 m.



CHEVENOZ (Haute-Savoie) Alt. 810 m. Vue générale aérienne.

Paul Charles
le doyen du conseil
nous ouvre son album
de cartes postales
sur Chevenoz.



CHEVENOZ (Hte-Savoie) Vue générale

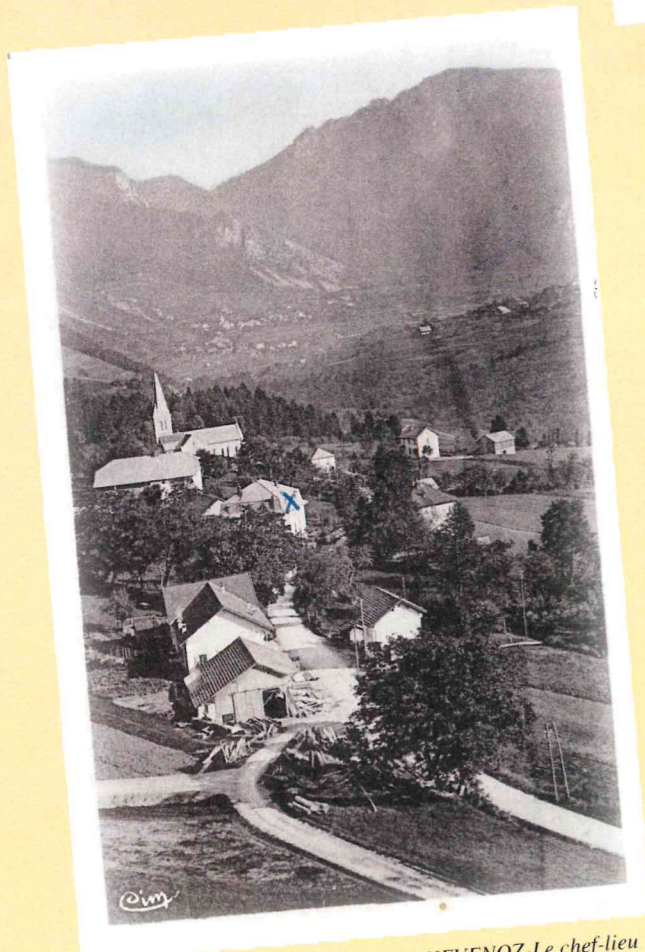
1967

«Bon souvenir d'un bien agréable séjour en
Hte-Savoie. Nous avons eu
un temps merveilleux et en avons pleinement
profité pour nous promener.
Comme on aimerait que chacun puisse jouir
d'une telle détente !
A bientôt
Respectueusement »



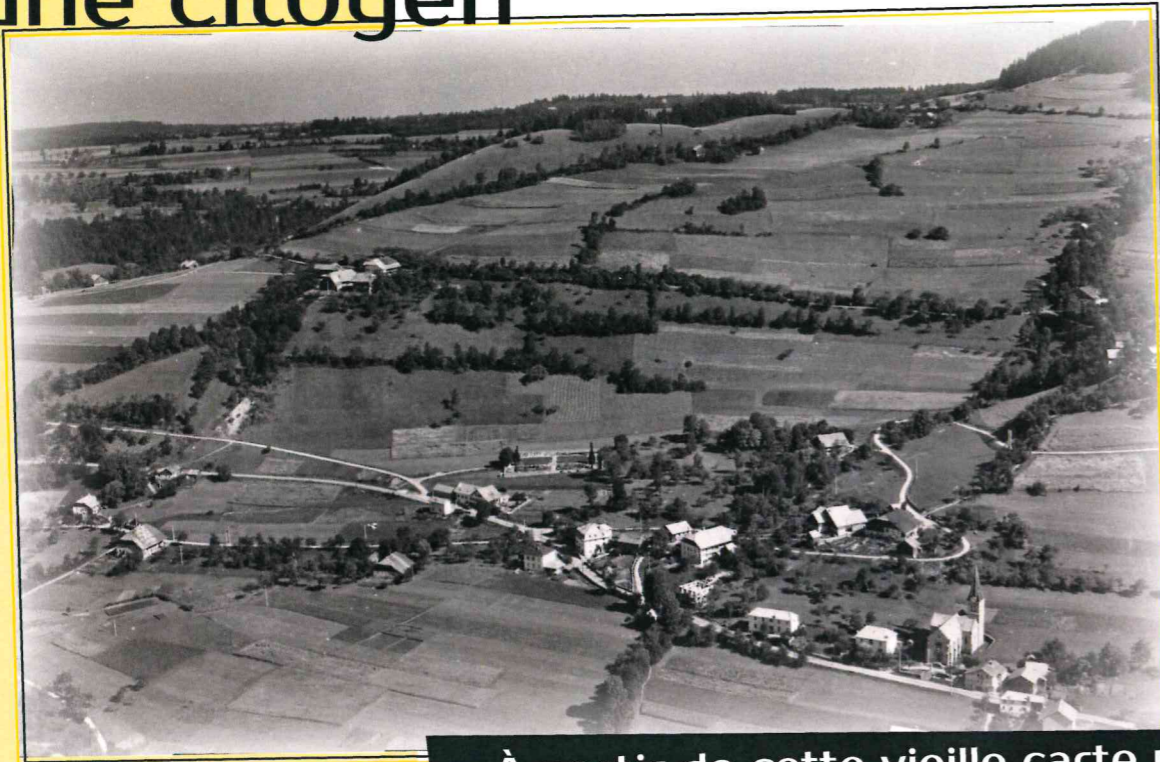
CHEVENOZ (Hte-Savoie) Alt. 810 m. Vue générale aérienne.

1973

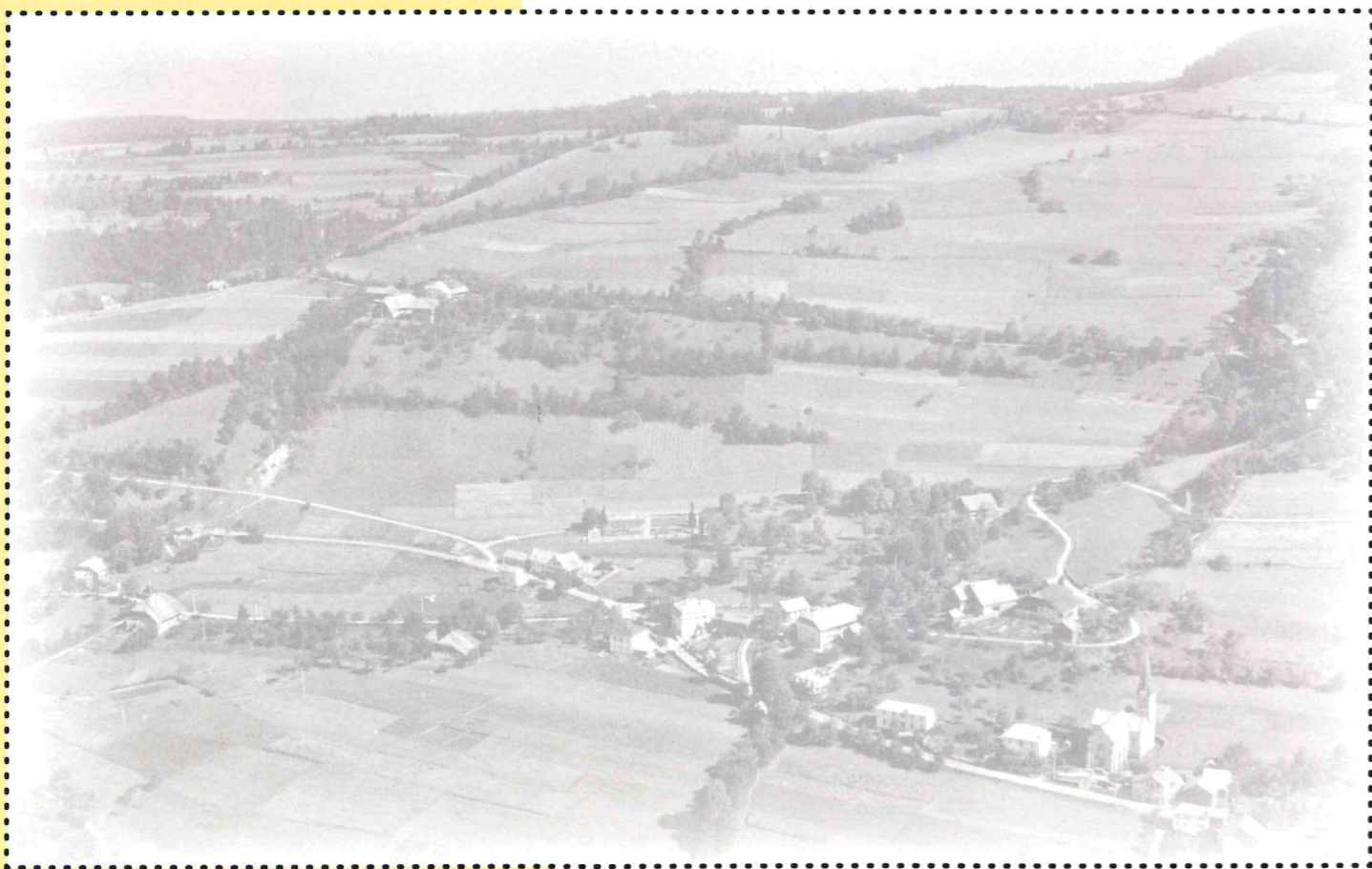


CHEVENOZ-Le chef-lieu

Vous aussi n'hésitez pas si vous avez dans vos archives
des photos de la vie du village, des témoignages...
Nous serions heureux de pouvoir les faire partager.



À partir de cette vieille carte poste...



**AS-VOS
crayons !**

...amusez-vous à dessiner
Chevenoz aujourd'hui en 2020.

**Des petits lots
au 3 plus
beaux dessins**

Zoom sur L'entretien des routes

L'entretien du réseau de route qui dessert notre commune, serpente dans nos montagnes, irrigue notre territoire et que tous empruntent jour après jour sans même y songer, demande chaque année une attention particulière qui parfois dérange voire agace mais est incontournable.

COMMENT LA ROUTE SE DÉGRADE ?

Les dommages les plus couramment rencontrés concernent les différents niveaux de la chaussée :

La couche de roulement

- Usure des granulats de la couche de roulement (perte progressive d'adhérence).
- Usure due aux efforts tangentiels exercés par les charges roulantes.
- Orniérage par fluage (conditions extrêmes de température et trafic).
- Fissuration de fatigue par décollement de la couche de surface par rapport aux couches d'assises.
- Fissuration par remontée de fissures de la couche d'assise.
- Fissuration par fatigue thermique suite à un vieillissement du bitume.
- Faiénçage (réseau de fissures localisé) puis départ de matériaux et apparition de nids-de-poule.

Ces processus de fissuration conduisent à une perte d'étanchéité de la chaussée !

Les couches d'assise

- Aggravation rapide du nid-de-poule.
- Fissuration de fatigue due à la répétition des efforts de traction par flexion.

LES POLITIQUES D'ENTRETIEN

Dans le cadre d'une bonne gestion du patrimoine des routes, la mise en place d'une politique d'entretien est indispensable pour éviter autant que possible les interventions de réhabilitation en urgence et privilégier des opérations programmées.

Réalisées dans le cadre de l'entretien préventif, elles ont pour objectif d'éviter que les

dégradations n'atteignent un seuil critique pouvant mettre en cause la conservation de la chaussée, la sécurité et le confort des usagers ou l'intégrité de la couche de surface.

L'entretien de la voirie constitue donc une lourde charge pour les communes : il s'agit de maintenir les qualités des différents ensembles de la voirie, pour assurer ses principales fonctions.

C'est pour cela qu'aux beaux jours sur nos routes chaque année les «emplois» sont effectués. Cette année nous changeons de prestataire et de technique ce qui devrait limiter les désagréables petits graviers.



Urbanisme en 2019

12 permis de construire

47 certificats d'urbanisme

10 déclarations préalables dont :

- 3 divisions foncières
- 1 abri voiture
- 1 abri de jardin
- 2 pour pose de panneaux solaires
- 1 pour pose d'une véranda
- 2 pour travaux divers (fenêtres, façades, portes, vélux, etc ...).

Nous rappelons que l'instruction d'une grande partie de ces documents est désormais assurée par la CCPEVA et non plus par les services de l'Etat. Ces prestations de services ne sont malheureusement plus gratuites et leur coût s'est élevé à 2 159 € en 2019.

Stop aux incivilités

Malgré les rappels répétés et les campagnes de sensibilisation, certains continuent à ne pas respecter les consignes de tri, à déposer au pied des containers des déchets qui n'ont rien à y faire (cartons, gravats, appareils électro-ménagers...) ou à poser leurs sacs poubelles à côtés des points de collecte.

Pire certains jettent leurs déchets directement dans la nature !

Tous les déchets qui ne vont pas dans les bacs et colonnes doivent **OBLIGATOIREMENT** être déposés en

déchetterie, qui sont en accès libre sur tout le territoire de la communauté de communes pays d'Evian vallée d'Abondance (CCPEVA).

Ces dépôts sauvages sont lourds de conséquences : en plus de donner à tous le sentiment d'un territoire négligé, ils coûtent cher à la collectivité et posent des problèmes d'hygiène et d'insalubrité.

Dans chaque commune, le Maire, en application de son pouvoir de police, peut amender ces dépôts sauvages.

Nous en appelons donc au civisme de chacun pour laisser le territoire notre commune propre. P.C.

Ayez le réflexe déchetteries

Quels déchets déposer ?

Déchets verts, déchets toxiques ménagers, batteries, piles, peintures, huiles, encombrants, mobilier, gravats, ferraille, cartons ondulés, équipements électroniques, pneus, emballages, papier et déchets d'impression.

Près de chez vous

(horaires de la période estivale)

Vacheresse › La Revenette

- Mercredi : 13h30-18h
- Vendredi : 13h30-18h
- Samedi : 8h00-12h/13h30-18h

Bernex › Champ de foire

- Mercredi : 13h30-18h
- Samedi : 8h30-12h

Vinzier › Vers les Granges.

- Du lundi au samedi 8h30-12h/13h30-18h

Sur l'ensemble du territoire

Lugrin › Route de Thollon.

- Du lundi au samedi 8h30-12h/13h30-18h

Champanges › ZAC de Darbon.

- Mercredi : 8h30-12h
- Samedi : 13h30-18h

La Chapelle d'abondance

- Lundi/vendredi/samedi 8h30-12h/13h30-18h
- Mardi 13h30-18h
- Jeudi 8h30-12h

Châtel › Pré-la-Joux.

- Mardi/Jeudi/samedi 9h-12h/13h30-18h
- Mercredi 9h-12h
- Jeudi 8h30-12h

Rappel des amendes encourues pour un dépôt sauvage de 68€ à 1500€ avec possibilité de confiscation du véhicule

Se recycle aussi

Déchets de soin

dans les pharmacies agréées (liste disponible sur www.pays-evian.fr)



Piles

En déchetterie ou dans les commerces.



Textiles et chaussures

différents points de collecte.



Mobilier

Benne spécifique en déchetterie de Vinzier.



Déchets toxiques ménagers

(acides, soude, ammoniac, mastics, colles, résines, peintures, vernis, solvants, produits ménagers, engrais, ...) en déchetterie.



Info+
COVID 19

- CONSIGNES D'ORDRE SANITAIRE :
 - Pas d'aide au déchargement
 - Pas de prêts d'outils
 - Obligation d'avoir un masque de protection
 - Respect des règles de distanciation sociale



Divagation des chiens

Un arrêté a été pris le 7 septembre 2015 indiquant que tous les chiens doivent être tenus en laisse sur les voies publiques à l'intérieur de l'agglomération. Ils doivent par ailleurs impérativement être attachés en l'absence de leur propriétaire. Les infractions sont passibles d'amendes pouvant aller de 150 à 1 500 €.

Déchets collectés

(chiffres 2018-source CCPEVA)

BAC JAUNE 1 766 tonnes
Emballages et journaux/ magazines

BAC VERRE 2 472 tonnes

BAC GRIS 11 483 tonnes
Ordures ménagères (destiné à l'incinération)

CCPEVA



851 avenue des Rives du Léman - CS 10084

74500 Publier.

(Ancien collège des Rives du Léman, à la sortie d'Evian, en direction de Publier)

Tél. 04 50 74 57 85

Fax. 04 50 74 57 94

Mail : accueil@cc-peva.fr

Site internet : www.cc-peva.fr

Ouvert du lundi au vendredi de 9h à 12h00 et de 13h30 à 17h.

PETIT geste Citoyen



Simple, écologique, plus économique, le covoiturage, c'est une nouvelle habitude à prendre pour contribuer à réduire nos émissions de CO2.

En quelques clics, chacun peut trouver un voisin avec qui partager son trajet sur le site du covoiturage en Haute-Savoie.

www.covoiturage.cg74.fr

Réglementation des bruits de voisinage

Les occupants et les utilisateurs de locaux privés, d'immeubles d'habitation, de leurs dépendances et de leurs abords doivent prendre toutes précautions pour éviter que le voisinage ne soit gêné par des bruits répétés et intempestifs émanant de leurs activités, des appareils ou machines qu'ils utilisent ou par les travaux qu'ils effectuent.

Les travaux, notamment de bricolage ou de jardinage, réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore ou des vibrations transmises tels que tondeuses à gazon, motoculteurs, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques (liste non exhaustive) ne peuvent être effectués que :

- du lundi au vendredi, de 8 h à 12 h et de 13 h 30 à 20 h ;
- le samedi, de 9 h à 12 h et de 14 h à 19 h.

L'utilisation de ces outils ou appareils est formellement interdite les dimanches et jours fériés.

Associations gros plan sur...

L'animation culturelle du village du Fion

Elle est dédiée à l'aménagement du hameau du Fion, elle a œuvré principalement pour la restauration de la chapelle dédiée à Saint-François de Sales située en plein coeur du hameau.

Les premiers travaux initiés en 1985 consistaient principalement à la restauration des façades. D'autres éléments ont été mis en place comme les vitraux, qui, rappelons-le proviennent de l'ancienne église de Bonnevaux. Un auvent a été ajouté au-dessus de la porte d'entrée ainsi qu'une niche accueillant une statue.

Une grande kermesse avait été organisée et le conseil générale avait apporté son aide afin de financer les travaux.

Le remplacement du coq a été réalisé plus récemment à l'initiative de personnes externes à l'association.

En 2019, des travaux ont été entrepris à l'intérieur de la chapelle, chape, carrelage, plinthes bois, remplacement du mode de chauffage, etc ... L'association ainsi que les habitants du village tiennent à remercier les différentes entreprises et bénévoles ayant participé à cette dernière intervention.

Nous profitons de ce petit article pour vous informer que l'association cherche des successeurs afin de continuer à sauvegarder cette chapelle qui représente un des plus beaux éléments du patrimoine communal.

RN



L'association initialement créée en 1984
comportait 9 membres :

- Michel GALLAY (Président)
- Charles BRON-FONTANAZ (Vice-président)
- Jean-Louis CARON (Vice-président)
- Jean-Marc DUMONT (Trésorier)
- Ghislaine LAUSENAZ (Vice-trésorière)
- Adeline DUMONT (Vice-trésorière)
- Henri FESSELY (Secrétaire)
- Marie-Jeanne DUMONT (Vice-secrétaire)
- Paul LAUSENAZ (Vice-trésorier)

Bientôt un site
internet
Robin y travail
activement.
Chaque association
aura une page
qui lui sera dédiée.

Club des aînés de Chevenoz

Le club des aînés de Chevenoz a pour objet de favoriser les activités entre aînés habitants de la commune.

Deux rendez-vous sont proposés à la bibliothèque sous la mairie :

- Un club de belotes chaque mardi après-midi (hors juillet et août).
- Un club tricot chaque samedi matin (hors juillet et août).

Présidente : Mme Betty Guichard
inscription à la mairie



Football club C.S. Vacheresse / Chevenoz

Les entrainements et matches se font sur les deux stades gérés par la cc2pva, le Saix à la Chapelle d'Abondance et à la Revenette à Vacheresse.

Les inscriptions des débutants à partir du mois d'août

Président : Jean Yves Teninge
Responsable jeunes : Leve Henri 06 82 77 58 21
<https://scvacheresse-chevenoz.footeo.com>
mail : cs2va.jeunes@icloud.com



Ski club de Chevenoz

Pour un apprentissage du ski loisir accessible à tous, le Ski Club de Chevenoz organise tous les samedis de la saison hivernale des sorties dans les stations de la vallée d'Abondance avec des moniteurs E.S.F. et des parents bénévoles.

Président : Sébastien Pernet
mail : skiclubchevenoz@gmail.com

L'amicale des parents d'élèves



L'A.P.E de l'Ecole de Chevenoz permet de financer les activités scolaires proposées aux élèves de la commune (ski de fond, piscine, cinéma...).

Présidente : Émilie Schuler
mail : ape.chevenoz@gmail.com

Associations Loisirs

Section des anciens combattants de Chevenoz

L'association regroupe les anciens combattants de Chevenoz.

A l'origine elle était réservée aux anciens combattants d'Afrique du nord, elle est depuis ouverte à tous les combattants qui se sont engagés dans les conflits modernes. Elle se veut garante du devoir de mémoire envers nos combattants et notre histoire dans ses moments les plus douloureux.

Contact : Yves Delieutraz

Association du Fion

Président : Michel Gallay

Les donateurs de sang Vacheresse Chevenoz



Le don de sang est nécessaire ! On compte sur votre mobilisation !

Présidente : Françoise Blanc
mail : francoise.favremargot@orange.fr

Ecole de musique Vacheresse Chevenoz

Nous vous accompagnons pour vous aider à acquérir les savoirs nécessaires à la pratique de la musique.

Présidente : Carole-Anne et Priscillia Hamelin
mail : ecole.de.musique.de.vacheresse@gmail.com
www.musique-neigesoleil.fr

VTT pays de gavot

Présidente : Gaëlle Burnet
www.vttpaysdegavot.sportsregions.fr
mail : vttpaysdegavot@gmail.com

Ski club Chablais nordic

Président : Frédéric Bened
www.chablaisnordic.com
Tél : 06 32 03 60 37

Etat Civil 2019

Naissances

- **MASSART** Eloïse née le 10 janvier.
- **SOULIEZ** Léopold, né le 21 janvier.
- **FRANCOIS** Augustine, née le 12 février.
- **AIRIAU** Liséa, née le 21 mars.
- **GUIRAUD** Ferdinand, né le 30 juin.
- **VIGLIANI** Louna, née le 5 juillet.
- **HOUARD** Youli, né le 22 juillet.
- **LALANDE** Noa, né le 28 septembre.
- **ALMEIDA SANTOS** Laeticia, née le 14 octobre.

Mariages

- **COURTY** Guillaume et **NOLLAND** Cécile, le 23 mars.

Décès

- **LANDRY** Elisabeth, épouse **GIRARD**, le 18 mai.

Info+

■ CARTE D'IDENTITÉ

Depuis mars 2017, les dossiers de cartes d'identité et de passeports sont traités par la mairie d'Abondance.

MAIRIE D'ABONDANCE

Chef Lieu, BP 1

74360 ABONDANCE

tél : 04 50 73 0016

les lundis, mercredis et vendredis de 9h00 à 11h30 et de 14h30 à 16h30.

<http://www.mairie-abondance.fr>

Auparavant, il faut obligatoirement prendre rendez-vous et récupérer les formulaires à la mairie de Chevenoz.

«L'homme n'a point de port,
le temps n'a pas de rive ;
il coule et nous passons !»

Lamartine

Hommage

En ce temps de pandémie, Chevenoz a vu partir trois «figures locales».



Madame Lucienne PASSE née en 1929 à Annecy, nous a quitté le 11 avril après un long séjour à l'EHPAD de Vacheresse. Elle fut la «maîtresse» de beaucoup d'entre nous puisqu'elle a été institutrice à Chevenoz de 1955 à 1984.



André MERCIER le 21 avril à l'âge de 83 ans. Après des études au lycée technique de Thonon et 27 mois de service militaire dont plus de 20 mois en Algérie, il fut maçon avant de créer sa propre entreprise avec Gabriel Busquet. Très attaché à sa commune il fut pendant une trentaine d'années conseiller municipal puis adjoint.



Charles BRON-FONTANAZ dit «Charly» qui nous a quittés à l'âge de 74 ans. Il habitait le Fion et a travaillé 40 ans aux Fonderies du Léman. Très impliqué dans l'ANACR (Association Nationale des Anciens Combattants de la Résistance), il était toujours présent aux cérémonies de commémorations en tant que porte-drapeau.

P.C.



Photo Pierre Cettour-Janet



NUMÉROS utiles

Services d'urgences

Gendarmerie : 04 50 73 01 02

Samu : 15

Sapeurs-pompiers : 18

Appel d'urgence européen : 112

Allo enfance maltraitée : 119

Enfants disparus : 116 000

Centre anti-poison : 04 72 11 69 11

Hopital Thonon : 04 50 83 20 00

P.G.H.M : 04 50 53 16 89

Secours Montagne

ERDF : 0810 333 074

(dépannage) N° Azur

GDF : 0810 433 074

(dépannage)



Horaires d'ouverture de la **mairie**

Le Mardi
de 8h30/12h et de 13h30/18h

Le Vendredi
de 8h30/12h et de 13h30/18h

Contact+

Les
Nouvelles
de
Chevenoz

une idée, un article, une photo...

Mairie de Chevenoz

Chef lieu

74500 Chevenoz

lesnouvellesdechevenoz@orange.fr

Chevenoz, au fil du temps...

Séance du Conseil Municipal du 29 novembre 1955

Le Conseil, vu le surcroît de travail occasionné par la présence dans la commune de nombreux estivants au cours de l'été, décide l'octroi au secrétaire de mairie d'une majoration annuelle de 20 000 F inscrite au budget additionnel de 1955.

Séance du Conseil Municipal du 27 novembre 1960

Monsieur le Maire fait connaître au conseil que vu la diversité des cours correspondant à l'âge des enfants de 6 à 14 ans dans les deux écoles du chef-lieu, vu les difficultés à appliquer ces cours en deux écoles différentes ou peu d'élèves du même cours se trouvent rassemblés,

le conseil émet le vœu que ces cours soient groupés dans une même école par gémination afin que les élèves profitent mieux des enseignements donnés par les maîtresses, demande à Monsieur l'Inspecteur de donner les petits élèves dès l'âge de cinq ans à Mademoiselle FAVRE-COLLET et les grands à Madame PASSE.

Séance du Conseil Municipal du 11 février 1962

Monsieur le Maire expose au conseil qu'à l'occasion du vote du budget primitif de 1962, il y aurait lieu de fixer les salaires, indemnités et subventions.

Après délibération, le conseil fixe les salaires, indemnités et subventions comme suit, savoir :

Salaires

- Secrétaire	3 660,00 f
- Porteur de télégramme	400,00 f
- Fossoyeur	500,00 f
- Garde champêtre	300,00 f
- Conducteur de corbillard	240,00 f
- Balayage des classes	1 400 f
- Remontage d'horloge	340,00 f

Subventions

- Syndicat d'élevage	100,00 f
- Anciens combattants	50,00 f

Indemnités diverses

- Gestion du receveur	124,00 f
- Confection des budgets	60,00 f
- Indemnité des sapeurs-pompiers	200,00 f
- Vétérinaire sanitaire	100,00 f
- Gardiennage de l'église	150,00 f